



## Règlement intérieur pour la consultation ou l'emprunt de documentations par les parents

### Centre social Adéquat

#### Préambule

La documentation mise à disposition par le Centre social ADÉQUAT permet aux parents du territoire de venir consulter sur place ou d'emprunter des documents sur des thématiques liées à la parentalité. Elle vise à accompagner les parents dans l'accomplissement de leur fonction parentale. Elle contribue en ce sens à l'information et à la documentation des utilisateurs en proposant de nombreux ouvrages qui traitent de communication non violente, de l'éducation positive, des conflits...

Cette documentation sera complétée au gré des demandes des familles pour être au plus proche des besoins des habitants.

#### I/ Consultation de la documentation

L'accès à la documentation est libre, gratuite et ouverte à tous. La consultation ne nécessite pas d'être adhérent au Centre social. Elle est disponible aux horaires d'ouverture du pôle famille du lundi au jeudi de 9h30 à 16h30 ou sur rendez-vous.

#### II/ Emprunt de la documentation

Tout emprunt d'un document sera permis après avoir rempli une fiche de prêt et après acceptation de ce règlement. Il sera demandé aux emprunteurs d'être adhérent au Centre social ou d'y contribuer (2 euros par emprunt)

L'emprunt se fait pour 3 semaines maximum, 3 documents maximum à la fois.

En cas de besoin de temps supplémentaire, il sera envisageable de renouveler la période si le document n'est pas réservé.

En cas de retour dégradé, la personne s'engage à rembourser le document visé ou à le remplacer par ses propres moyens.

#### III/ Application du règlement

Tout usager s'engage à respecter ce présent règlement. Des sanctions seront prises en cas de non-respect du matériel.

*Un livre d'or est disponible au pôle famille pour laisser un message, une appréciation sur les documents empruntés aux autres parents.*

Nom, Prénom, commune de résidence et signature de l'utilisateur :